

Département
PAS DE CALAIS
Canton
BULLY LES MINES
Commune
BULLY LES MINES

DÉCISION
DEMANDE DE SUBVENTION
PROGRAMMATION ACTIONS DE LA VILLE 2023

Le Maire de la Ville de BULLY LES MINES,

Vu les Articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'installation du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020,

Vu la délibération du 1^{er} Octobre 2020 rendue exécutoire le 6 Octobre 2020 dans laquelle le Conseil Municipal donne autorisation au Maire d'exécuter certains actes et de prendre certaines décisions,

Dans le cadre de la Loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine, la Ville de Bully-les-Mines est éligible aux dispositifs Politique de la Ville au travers du quartier des Brebis, reconnu en géographie prioritaire.

Un appel à projets pour la programmation Politique de la Ville 2023 a été lancé.

Les projets doivent impérativement s'inscrire dans les objectifs du Contrat de Ville, à savoir :

- Améliorer l'inclusion sociale et développer la cohésion sociale,
- Améliorer l'habitat, le cadre de vie et l'environnement,
- Renforcer l'attractivité des quartiers prioritaires politique de la ville,
- Renforcer l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations.

La Ville de Bully-les-Mines a déposé 3 dossiers.

Nom	TOTAL	Contrat de Ville			Ville	Autres CAF, produits...
		Etat	Région	Département		
OVVV - On s'bouge dans les quartiers	119148	15000			99258	4890
"La Bergerie : Tiers lieu à dimension culturelle"	19000	6000		3000	10000	
Projet Santé "Une bulle de bien-être physique, sociale et mentale "	24132	12066			12066	
TOTAL	162280	33066		3000	121324	4890

DÉCIDE

- De valider les projets d'actions,
- De solliciter tous les partenaires pour un cofinancement de ces projets sur les crédits relatifs au Contrat de Ville.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces actions.

Fait à Bully-les-Mines, le vingt-cinq octobre 2022.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
François LEMAIRE.



Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 03 Novembre 2022

Accusé de réception en préfecture
062-216201863-20221025-2022-141222-028-DE
Date de télétransmission : 03/11/2022
Date de réception préfecture : 03/11/2022